

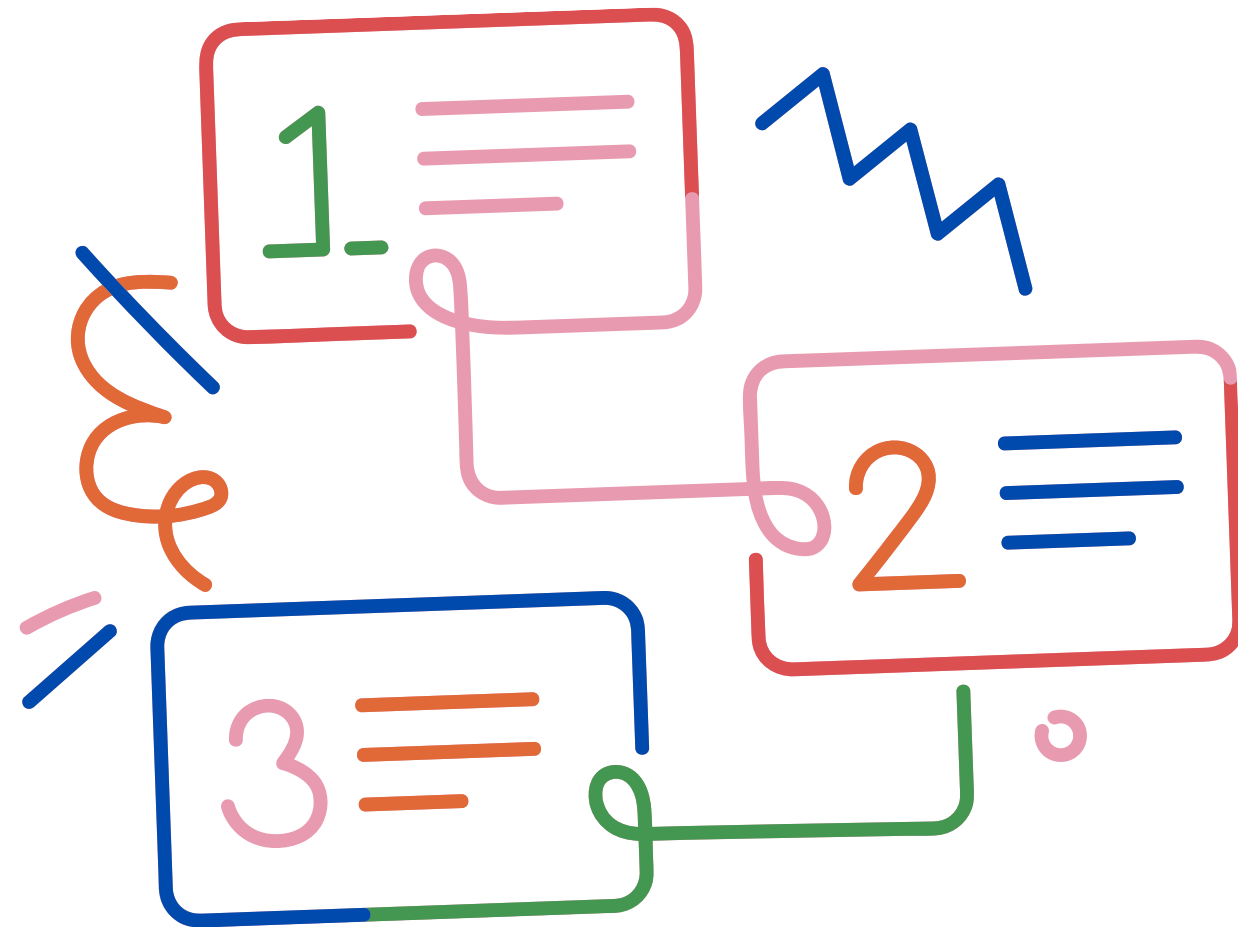
Appel à projets

Innov Jeunes



**Le coup de pouce
aux projets des JEUNES !**

Sommaire



- p.03 - Les projets Innov'jeunes
- p.04 - Les critères d'éligibilité
- p.05 - Les modalités de financement
- p.06 - Le concours Innov'jeunes national
- p.07 - Les pièces justificatives à fournir
- p.09 - Le partenariat avec la Caf
- p.10 - Calendrier
- p.11 - Contact

Les projets Innov'jeunes



L'appel à projet Innov jeunes encourage les initiatives des adolescents et des jeunes adultes en accompagnant et en soutenant leurs projets.

L'accompagnement des jeunes

Le projet doit s'appuyer sur une **personne morale percevant l'aide financière attribuée par la Caf**. Celle-ci doit mettre à disposition des jeunes, **un professionnel chargé d'assurer un accompagnement dans la mise en œuvre de leur initiative**.

Ce professionnel devra par ailleurs veiller à **associer les familles des jeunes** (information, restitution des actions etc.).

Le jury de la Caf

Le mercredi 10 février 2027, après-midi

Une fois le projet déposé à la Caf et instruit par le service Développement territorial, celui-ci sera examiné au regard des critères d'attribution. Si le projet est retenu, **le groupe de jeunes, accompagné de son animateur, sera invité à se présenter devant un jury**.

Le groupe sera **accueilli dans les locaux de la Caf**, à Roanne ou à Saint-Étienne. Le jury, composé de chargés de conseil et développement ainsi que d'administrateurs de la Caf, aura pour mission d'échanger avec les jeunes autour de leur projet.

Ce temps de présentation leur permettra de **défendre leur initiative, d'en expliquer les objectifs et de répondre aux éventuelles questions du jury**. Il s'agit avant tout d'un **exercice valorisant, destiné à développer leur aisance à l'oral et à mettre en lumière leur engagement**, sans aucune volonté de les mettre en difficulté.



Les critères d'éligibilité

- Le projet est porté par des jeunes ligériens, **entre 12 et 25 ans** ;
- Le projet doit rechercher une **mixité**, c'est-à-dire bénéficier à des jeunes filles et des jeunes garçons ;
- Le projet doit être **écrit par les jeunes eux-mêmes**, il doit valoriser la prise d'initiatives et de responsabilités des jeunes dans la conception, le montage et la mise en œuvre du projet ;
- Le projet s'inscrit dans l'une des thématiques suivantes : **citoyenneté et vie locale ; sciences et techniques ; culture ; numérique ; sport**.
- Les projets comprenant des séjours sont éligibles, à la condition que **le projet produise un élément sur le territoire (fresque, vidéo, podcast, etc.)** ;
- Le projet doit être **nouveau et avoir lieu sur l'année 2027**.

Projets inéligibles

- Les séjours à l'étranger, les projets de solidarité internationale, les départs en autonomie ;
- Les sorties organisées par des établissements scolaires ;
- Les projets encadrés par les personnels des établissements ou services médico-sociaux ;
- Le financement des études, de la formation ou des stages des jeunes ;
- Les séjours linguistiques, la participation à des compétitions sportives ;
- Les projets à visée scolaire ou professionnelle ;
- Les projets à visée uniquement individuelle.

Dépenses éligibles

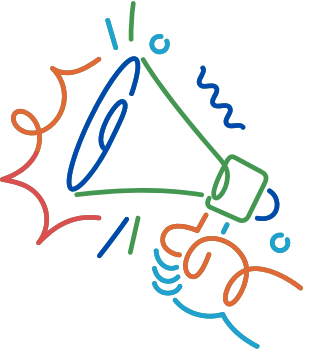
- Achat de matériel pédagogique et/ou technique ;
- Coût d'une prestation ;
- Charges concernant le séjour (hébergement, transport et restauration) dans la limite de 150€/participant (jeunes et accompagnateurs)

Les modalités de financement



- Le financement de la CAF sera limité à 80% du budget global du projet, dans la **limite de 5 000€**.
- Dans le cas où le projet contiendrait une partie séjour, les jeunes devront indiquer dans le bilan ce qui a été produit sur le territoire.
- Il est demandé de **fournir des devis et des factures** pour la justification du budget.
- Les charges de personnel ne sont pas éligibles.
- La subvention sera versée à une personne morale (association, collectivité, etc.).
- Le projet doit mobiliser une partie d'auto-financement et/ou de co-financement public ou privé.

Concours national Innov Jeunes



- À l'issue des présentations, le jury de la Caf de la Loire pourra sélectionner jusqu'à deux projets qui seront proposés pour représenter le territoire dans le cadre du concours national Innov'Jeunes.
- La Caf participante soutient deux projets, présélectionnés au préalable dans les projets jeunes.
 - Un projet 12/17 ans
 - Un projet 18/25 ans
- L'inscription au concours est gratuite.
- Aucun projet ne peut être présenté au concours national sans l'accord écrit, express et préalable des jeunes impliqués et/ou de leur représentant légal s'agissant de mineurs. A ce titre, chaque candidature devra être accompagnée du règlement intérieur signé par les jeunes (ou un représentant légal s'agissant des jeunes mineurs).



Les pièces justificatives à fournir



Lors du dépôt

Les pièces justificatives à fournir sont **précisées dans le formulaire de demande d'aide.**

Elles permettent de **justifier à la fois de la personnalité morale du demandeur et des dépenses liées au projet.**

Les **devis ET les factures doivent être au nom du demandeur** de la subvention.



Lors du bilan

Un bilan qualitatif de l'action réalisée doit être fourni ainsi que les factures justifiant les dépenses engagées, au plus tard le 30 juin de l'année N+1.

- **À noter**

Le fournisseur figurant sur les factures peut être différent de celui mentionné sur les devis. En revanche, la nature des dépenses réalisées doit être cohérente avec celle des dépenses présentées dans la demande de subvention.



Le partenariat avec la Caf

L'accompagnement du service développement territorial

Les chargés de conseil et développement et les gestionnaires conseil vous accompagnent dans la réflexion, le dépôt et le suivi de votre demande de subvention.

Les commissions d'action sociale

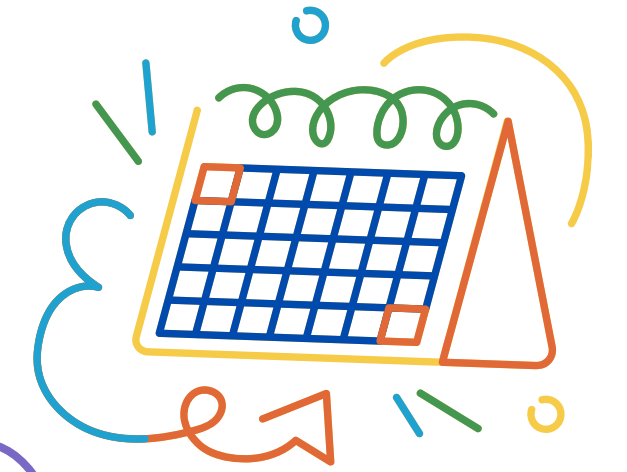
Une commission d'action sociale par an est dédiée à la validation des dossiers de subventions Innov'jeunes par le conseil d'administration de la Caf de la Loire.

Les notifications d'accord

Le cas échéant, une notification d'accord sera envoyée un mois après le passage du dossier en commission.



Calendrier



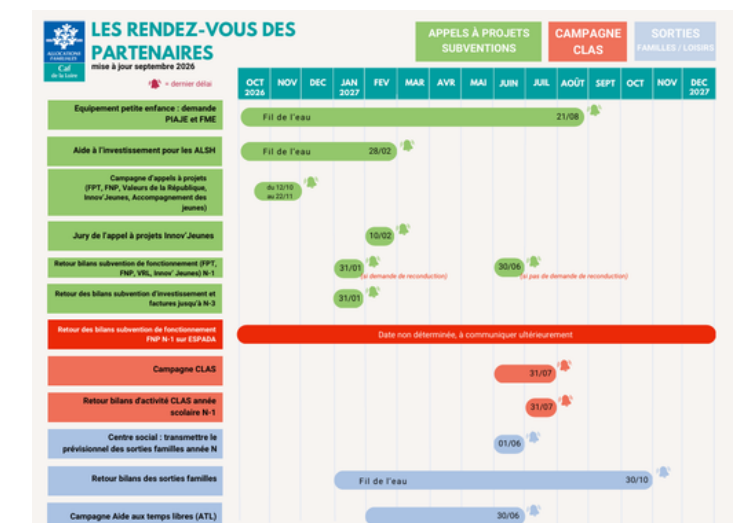
Dépôt du projet :
12 octobre au 22 novembre

Accusé de réception et
études des projets
Décembre et janvier

Convocation au jury :
10 février après-midi

Présentation dossier :
Courant mars

Notification :
Avril



Contact — Comment joindre la caf de la Loire ?



Vos interlocuteurs

- **Le service développement territorial**

Consulter la carte de répartition territoriale des chargés de conseil et développement (CCD) sur caf42.fr.

En cas d'absence de votre CCD, vous pouvez contacter le service à l'adresse suivante :

developpement-territorial@caf42.caf.fr

Les dossiers de subventions sont à envoyer par mail au chargé.e de conseil et développement référent de votre territoire ET à l'adresse du service : developpement-territorial@caf42.caf.fr

Toutes les infos et les actus sur notre site partenaire



Sophie Ribes-Lassalle

Responsable développement territorial

sophie.ribes-lassalle@caf42.caf.fr



Julie Thaon

Manager opérationnel
Service développement territorial

julie.thaon@caf42.caf.fr



Le coup de pouce
aux projets des JEUNES !

Caf de la Loire

